



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 30 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

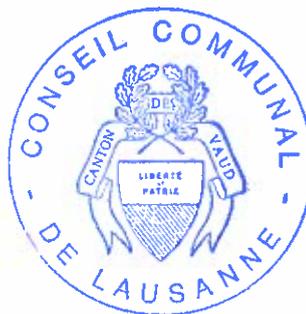
- vu le Préavis N° 2023/38 de la Municipalité, du 30 août 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à céder le bien-fonds n° 9'185 d'une surface de 284 m<sup>2</sup>, à morceler et à céder 39 m<sup>2</sup> du bien-fonds n° 9'252 de la Commune de Lausanne, sis chemin de la Vuachère, portant la surface totale à 323 m<sup>2</sup>, à la société DCC IMMO S.A. pour un prix unitaire de CHF 800.-/m<sup>2</sup>, soit un montant total arrondi à CHF 260'000.- ;
2. d'approuver la constitution d'une servitude de plantations, respectivement de maintien de la couverture de canopée des parcelles fusionnées, inscrite à titre gratuit, visant à garantir une arborisation de qualité au droit du chemin de la Vuachère, et de répondre à l'objectif canopée du Plan climat de la Ville de Lausanne ;
3. d'accepter l'augmentation du crédit d'acquisition de la législature d'un montant de CHF 260'000.-.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente janvier deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe